



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-058-2023-11

PUBLIÉ LE 30 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale de la Seine Saint-Denis / Département Ambulatoire et Établissements sanitaires

IDF-2023-11-29-00017 - Arrêté n°2023-010 portant modification de l'arrêté n°2022-013 du 19 mai 2022 fixant la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier intercommunal André Grégoire à Montreuil-sous-Bois (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé - Délégation départementale de Seine-et-Marne /

IDF-2023-11-24-00008 - Arrêté DOS-2023/77-22/ARS modifiant l'arrêté n° DOS-2023/77-09/ARS du 7/04/2023 fixant la désignation des médecins agréés de Seine-et-Marne en vertu de l'article 1er du décret n° 86-442 du 14/03/1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires (5 pages)

Page 7

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Pôle Politiques du Travail

IDF-2023-11-29-00014 - Décision n° 2023-179 du 29 novembre 2023 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis de la DRIEETS d Île-de-France (4 pages)

Page 13

IDF-2023-11-29-00015 - Décision n° 2023-2023-180 du 29 novembre 2023 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine-et-Marne (4 pages)

Page 18

Agence Régionale de Santé - Délégation
Départementale de la Seine Saint-Denis

IDF-2023-11-29-00017

Arrêté n°2023-010 portant modification de
l'arrêté n°2022-013 du 19 mai 2022 fixant la
composition
du conseil de surveillance du Centre Hospitalier
intercommunal André Grégoire à
Montreuil-sous-Bois

ARRETE n°2023-010

portant modification de l'arrêté n°2022-013 du 19 mai 2022 fixant la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier intercommunal André Grégoire à Montreuil-sous-Bois

- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;
- Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République relative à la création de nouvelles intercommunalités ;
- Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;
- Vu le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, directrice générale de l'agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- Vu l'arrêté N° DS 2023-006 du 21 mars 2023 de Madame la directrice générale de l'agence régionale de santé Ile-de-France portant délégation de signature à Madame Sylvaine GAULARD, directrice de la délégation départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Vu l'arrêté n°2022-013 du 19 mai 2022 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France fixant la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal André Grégoire de Montreuil ;
- Vu le procès-verbal de l'assemblée générale de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Montreuil en date du 23 novembre 2023 ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Le Centre Hospitalier Intercommunal André Grégoire à Montreuil-sous-Bois (56, boulevard de la Boissière 93105 Montreuil-sous-Bois Cedex) est un établissement public de santé de ressort intercommunal dont le conseil de surveillance est composé de 15 membres.

ARTICLE 2 : La composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal André Grégoire à Montreuil-sous-Bois, telle que fixée par l'arrêté n° 2022-013 du 19 mai 2022 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est modifiée comme suit :

3° En qualité de personnalités qualifiées:

- - **M. le Docteur Laurent PRUNIER**, (Président de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Montreuil), personnalité qualifiée désignée par le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;

Les autres dispositions de l'arrêté n° 2022-13 demeurent inchangées. La composition complète du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal André Grégoire à Montreuil-sous-Bois tenant compte de ces modifications est rappelée en annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions prévues à l'article R. 6143-12 du code de la santé publique.

ARTICLE 4 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de Monsieur le préfet.

ARTICLE 5 : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région et au recueil des actes administratifs de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Saint-Denis, le 29 novembre 2023

Pour la Directrice générale de l'Agence Régionale
de Santé d'Ile-de-France

La Directrice de la Délégation départementale
de la Seine-Saint-Denis

Signé

Sylvaine GAULARD

ANNEXE DE L'ARRETE n° 2023-010

Composition du conseil de surveillance Du Centre hospitalier intercommunal André Grégoire à Montreuil

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales :

- **M. Patrice BESSAC**, maire de Montreuil, commune siège de l'établissement principal ;
- **Mme Anne DEO**, première adjointe au maire de Noisy-le-Sec, représentant la principale commune d'origine des patients en nombre d'entrées en hospitalisation autre que celle du siège de l'établissement principal ;
- **Mme Anne de RUGY et Mme Djeneba KEITA**, représentant la Métropole du Grand Paris ;
- **Mme Magalie THIBAUT**, représentant le Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

2° en qualité de représentants du personnel médical et non médical

- **Mme Cécile COTELLE**, représentante de la Commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- **M. le Docteur Jean Marc DAUCHOT et Mme le Docteur Joyce SIBONY-PRAT**, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- **Mme Françoise DOLLY(CFDT) et Mme Brigitte MORANNE (CGT)** représentantes désignées par les organisations syndicales ;

3° en qualité de personnalités qualifiées

- **Madame Viviane VAN DE POELE et M. le Docteur Jean Claude AZOULAY**, personnalités qualifiées désignées par le Directeur Général de l'agence régionale de santé ;
- **Mme Affoué Diane GOLI** (Paralysés de France) et **M. Lucien BOUIS** (UDAF), représentants des usagers désignés par le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- **M. le Docteur Laurent PRUNIER** (Président de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Montreuil), personnalité qualifiée désignée par le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;

Agence Régionale de Santé - Délégation
départementale de Seine-et-Marne

IDF-2023-11-24-00008

Arrêté DOS-2023/77-22/ARS modifiant l'arrêté n°
DOS-2023/77-09/ARS du 7/04/2023 fixant la
désignation des médecins agréés de
Seine-et-Marne en vertu de l'article 1er du décret
n° 86-442 du 14/03/1986 modifié relatif à la
désignation des médecins agréés, à l'organisation
des comités médicaux et des commissions de
réforme, aux conditions d'aptitude physique
pour l'admission aux emplois publics et au
régime de congés de maladie des fonctionnaires



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE N° DOS-2023/77-22/ARS

**Modifiant l'arrêté n° DOS-2023/77-09/ARS du 7 avril 2023
fixant la désignation des médecins agréés de Seine-et-Marne
En vertu de l'article 1^{er} du décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la
désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des
commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux
emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires**

**Le Préfet de Seine-et-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 86.442 du 14 mars 1986 modifié relatif en particulier à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme ;

VU le décret n° 87.602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 relatif en particulier à l'organisation des comités médicaux ;

VU le décret n° 88.386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du Président de la République en date du 06 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Pierre ORY, préfet de Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1999 autorisant la mise en place d'un traitement automatisé d'informations nominatives pour la gestion des agréments de médecins, des demandes d'avis

médical concernant les fonctionnaires et assimilés et le secrétariat du comité médical et des commissions de réforme ;

Vu l'arrêté interministériel du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des membres des comités médicaux prévus par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

Vu l'arrêté interministériel du 3 juillet 2007 fixant la rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes visées par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

Vu la demande présentée par le Dr Bernard MORIAU, le 26 octobre 2023, de figurer sur la liste des médecins agréés pour sa compétence en cancérologie ;

Sur proposition de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté n° DOS-2023/77-12/ARS du 7/07/2023 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés pour le département de la Seine-et-Marne est modifié comme suit :

L'annexe 1 de l'arrêté cité ci-dessus est remplacée par l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 2^e : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Seine-et-Marne dans un délai de deux mois courant à compter de la notification de celui-ci à l'intéressé(e) et de sa publication pour les tiers.

Article 3^e : Le Secrétaire Général de la préfecture et la directrice de la délégation départementale de l'ARS de Seine-et-Marne sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-et-Marne et de la préfecture de région.

Melun, le 24 novembre 2023

Le Préfet de Seine-et-Marne,
SIGNE
Pierre ORY

ANNEXE 1

Liste des médecins agréés

Arrêté DOS-2023/77-22/ARS

Modifiant l'arrêté DOS-2023/77-12/ARS

Modifiant l'arrêté n°77-DOS-2023/77-09/ARS du 7 avril 2023

Qualification	Code Postal	Communes	Nom Prénom	Adresse Professionnelle	Téléphone
MEDECINS GENERALISTES	77780	BOURRON MARLOTTE	MORIO Philippe	19 rue Murger	01 64 45 70 32
	77170	BRIE-COMTE-ROBERT	GALBRUN Michel	4 rue de la Chaussée	01 64 36 37 40
	77420	CHAMPS SUR MARNE	FINET Alain	2 Allée Langevin	01 64 68 03 64
	77420	CHAMPS SUR MARNE	BEN SALAH Moussa	4 rue de Paris	01 60 05 12 06
	77500	CHELLES	ALILI Hassiba	56 Boulevard Chilpéric	01 87 07 64 26
	77700	CHESSY	BONNIVARD Richard	1 rue de la Fontaine Rouge	07 68 98 99 81
	77000	COMBS LA VILLE	SAUTROT Jean-Michel	16 Rue Marguerite Youcenar	01 64 88 61 45
	77120	COULOMMIERS	MBONGUE MOUANGUE André-Pascal	17 rue Yvette Troispoux	01 64 03 33 18
	77181	COURTRY	BLANC Alain	21 rue des Trembles	04 49 68 34 92
	77970	JOUY LE CHATEL	LEGET François-Yves	5 bis rue de Paris	01 64 01 51 02
	77320	LA CHAPELLE LA REINE	NAHOUM Hubert	9 place de la République	01 64 24 30 35
	77320	LA FERTE GAUCHER	STEPHANOPOLI Laurent	1 rue des Gloriettes	01 88 31 27 05
	77000	LA ROCHETTE	MIGNARD Dominique	34 avenue Théodore Rousseau	01 64 37 49 50
	77185	LOGNES	BRIKI Rachid	9-11 rue du village	01 64 21 90 66
	77185	LOGNES	TORDJMAN Philippe	25 grande allée des charmilles	01 60 17 51 41
	77185	LOGNES	SIVAYOGARAJAH Thurka	25 grande allée des charmilles	01 60 17 63 31
	77185	LOGNES	VERNE Jean Charles	13, rue Giuseppe Verdi	01 64 80 40 89
77100	MAREUIL LES MEAUX	WARO Joël	9 place Jean Jaures	07 85 45 29 47	
77000	MELUN	COLLET Sylvain	24 rue du Colonel Picot	01 64 09 59 85	
77000	MELUN	HAY Bruno	12 rue des Saints Pères	01 64 23 13 87	
77130	MONTEREAU-FAULT-YONNE	DUHAY Alain	16 rue Pierre de Montereau	01 64 32 33 90	
77130	MONTEREAU-FAULT-YONNE	SCHIANO DE COLELLA Jean-Bernard	Centre municipal de Santé 9 rue Fleur Bégné	01 82 34 00 20	
Qualification	Code Postal	Communes	Nom Prénom	Adresse Professionnelle	Téléphone

MEDECINS GENERALISTES	77250	MORET-SUR-LOING	PRIEUR GERARDIN Patricia	15 bis avenue Jean Jaurès	01 60 70 52 32
	77120	MORMANT	GUILLEMARD J. Christophe	31 rue Guilloteaue	01 64 06 51 87
	77140	NEMOURS	RAVELEAU Jacques	5 rue Léon Daunay	06 09 14 39 16
	77340	PONTAULT-COMBAULT	BANH Antoine	19 route de la Libération	01 64 40 63 65
	77340	PONTAULT-COMBAULT	TANQUERELLE Bruno	73 avenue Charles Rouxel	01 60 29 33 39
	77340	PONTAULT-COMBAULT	YVAN Jean -Pierre	73 avenue Charles Rouxel	06 08 11 69 75
	77860	QUINCY-VOISINS	PARPALEIX Patrick	9 rue Braunston	01 64 63 12 41
	77670	SAINTE-MAMMES	TRAN KHAI Hoan	61 Quai de Seine	01 64 23 38 11
	77200	TORCY	GONTIES Michaël	10 rue de l'Eau Vive	01 60 17 72 89
	77240	VERT-SAINT-DENIS	ELBEZ Guy	20 rue Pasteur	01 60 63 34 43
	CARDIOLOGUES	77160	PROVINS	JIBRIL Abdelhafid	17 place Honoré de Balzac
COMPETENCE EN CANCEROLOGIE	77176	NANDY	MORIAU Bernard	Maison médicale "Les Bois" 101 allée des Cèllets	01 60 63 70 73
CHIRURGIENS ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE	77190	DAMMARIE- LES-LYS	COTTIAS Pascal	230 rue Pierre Curie	06 41 04 27 60 01 64 87 48 99
	77160	PROVINS	CHARON Richard	Centre Hospitalier Leon Binet	01 64 60 40 00
GYNECOLOGIE- OBSTETRIQUE	77120	COULOMMIERS	NABI Ali	Centre Hospitalier de Coulommiers 4 Rue Gabriel Péri	01 64 65 38 92 ou 01 64 65 38 66 ou 01 64 65 38 94
			MALKA Michel		13 rue du Docteur Pouillot
PSYCHIATRES	77190	DAMMARIE LES LYS	GEORGE Caroline	CMP 1 Résidence du Parc de la Mairie	01 64 10 28 60
	77190	DAMMARIE LES LYS	HIDJEB Djamel	CMP 1 Résidence du Parc de la Mairie	01 64 10 28 60
	77600	JOSSIGNY	DESCE Jean-Marie	2 cour de la Gondoire	01 61 10 64 50
	77600	JOSSIGNY	KETIR Djamilia	2 cour de la Gondoire	01 61 10 64 64
	77100	MEAUX	KHRAIS Tawfiq	6-8 rue Saint Fiacre	01 64 35 38 38
	77300	FONTAINEBLEAU	BREILLAT Georges	59 bis rue de France	07 86 14 46 21
Qualification	Code Postal	Communes	Nom Prénom	Adresse Professionnelle	Téléphone
PNEUMOLOGUES	77000	MELUN			

	77190	DAMMAMARIE LES LYS	HAMOUDI Slimane	Centre Médico-psychologique du Parc 1 résidence du Parc de la Mairie	01 64 10 28 60
SPECIALISTE EN SANTE PUBLIQUE ET MEDECINE SOCIALE	77600	JOSSIGNY	MARC Bernard	GHEF 2/4 Cours de la Gondoire	01 61 10 63 64

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2023-11-29-00014

Décision n° 2023-179 du 29 novembre 2023
portant affectation des agents de contrôle dans
les unités de contrôle et gestion des intérimis de
l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis
de la DRIEETS d Île-de-France



**Décision n° 2023-179 du 29 novembre 2023
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle
et gestion des intérimis de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis
de la DRIEETS d'Île-de-France**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles R 8122-1 et suivants ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1^{er} avril 2021 ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu la décision n° 2021-28 du 1^{er} avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île de France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis ;

DÉCIDE :

Article 1 : Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Madame Linda ABERKAN, directrice adjointe du travail
- Unité de contrôle n° 2 : Poste vacant, l'intérim est assuré par par Madame Lynda KEHILA, inspectrice du travail
- Unité de contrôle n° 3 : Madame Lynda KEHILA inspectrice du travail
- Unité de contrôle n°4 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Catherine BARRAS, directrice du travail, En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine BARRAS, l'intérim est assuré par Monsieur Pierre-Yves HANNUS directeur adjoint du travail
- Unité de contrôle n° 5 : Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail.

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section, ils exercent une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection et à titre principal aux sections de l'unité dont ils ont la responsabilité.

Article 2 : Sont affectés dans les sections d'inspection de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, les agents de contrôle, chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises, dont les noms suivent :

Unité de contrôle n° 1

Section 1-1 : Madame Sophie LE QUERE, inspectrice du travail

Section 1-2 : Monsieur Camille DIQUAS, inspecteur du travail

Section 1-3 : Madame Julia INZOUNDINE, inspectrice du travail

Section 1-4 : Monsieur Stéphane DUPOMMIER, inspecteur du travail

Section 1-5 : Madame Linda ABERKAN directrice adjointe du travail

Section 1-6 : Monsieur Abdallah HASNAOUI, inspecteur du travail

Section 1-7 : Madame Cécile DRILLEAU, inspectrice du travail

Section 1-8 : Madame Stéphanie DESPLAN, inspectrice du travail

Unité de contrôle n° 2

Section 2-1 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Cécile DRILLEAU, inspectrice du travail

Section 2-2 : Monsieur Ludovic LESCURE, inspecteur du travail

Section 2-3 : Madame Manon JOUGLET, inspectrice du travail

Section 2-4 : Madame Isabelle LAGARDE, inspectrice du travail

Section 2-5 : Madame Charlotte ALLAIRE, inspectrice du travail

Section 2-6 : Monsieur Nicolas PIREZ, inspecteur du travail

Section 2-7 : Madame Olivia DOLIBEAU, inspectrice du travail

Section 2-8 : Monsieur Flavien CHAILLEUX, inspecteur du travail

Section 2-9 : Madame Camille PERRODIN, inspectrice du travail

Section 2-10 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Lena PERTUY, inspectrice du travail

Section 2-11 : Monsieur Vincent BOUYX, inspecteur du travail

Section 2-12 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Vincent BOUYX, inspecteur du travail, à l'exception des établissements SNCF FRET (Siret 51869768502383), SNCF RESEAU (Siret 14273720375) SNCF VOYAGEURS (Siret 51903758408747), SOCIETE NATIONALE SNCF (55204944776279), des établissements ayant une activité de transport ferroviaire et toutes les activités exercées dans leurs enceintes, pour ceux-ci la compétence est attribuée à Madame Catherine BARRAS, directrice du travail, en cas d'absence ou d'empêchement l'intérim est assuré par Monsieur Pierre-Yves HANNUS directeur adjoint du travail

Unité de contrôle n° 3

Section 3-1 : Madame Léna PERTUY, inspectrice du travail

Section 3-2 : Monsieur Mathieu MARQUET, inspecteur du travail

Section 3-3 : Madame Madame Asmaâ EL JERRARI, inspectrice du travail

Section 3-4 : Madame Delphine GUYOMARCH, inspectrice du travail

Section 3-5 : Monsieur Simon CADY, inspecteur du travail

Section 3-6 : Madame Lila RABESON, inspectrice du travail

Section 3-7 : Madame Sandrine POUET, inspectrice du travail

Section 3-8 : Monsieur Toufik DAHMANI, inspecteur du travail

Section 3-9 : Monsieur Samir ROCHDI, inspecteur du travail

Section 3-10 : Monsieur Marc DE MAGALHAES, inspecteur du travail

Section 3-11 : Monsieur Pierre VILLERET, inspecteur du travail

Unité de contrôle n° 4

Section 4-1 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Julie COURT, inspectrice du travail

Section 4-2 : Madame Julie COURT, inspectrice du travail

Section 4-3 : Monsieur Simon PICOU, inspecteur du travail

Section 4-4 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Asmaâ EL JERRARI, inspectrice du travail

Section 4-5 : Madame Fatiha EL KHADDARI, inspectrice du travail

Section 4-6 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Samir ROCHDI, inspecteur du travail à l'exception de la société LES CARS ROUGES (siret 37998110300060) pour laquelle la compétence est attribuée à Madame Nadine TETRON, inspectrice du travail

Section 4-7 : Monsieur François LE FLOCH, inspecteur du travail

Section 4-8 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Pierre-Yves HANNUS, directeur adjoint du travail

Section 4-9 : Madame Nadine TETRON, inspectrice du travail

Section 4-10 : Madame Hanaline BREL, inspectrice du travail

Unité de contrôle n° 5

Section 5-1 : Monsieur Frédéric RAKOTONIAINA inspecteur du travail

Section 5-2 : Monsieur Jules GRENET, inspecteur du travail

Section 5-3 : Monsieur Vincent BOUZRAR inspecteur du travail

Section 5-4 : Monsieur Jean GIRAUD, inspecteur du travail

Section 5-5 : Madame Gaëlle BORDAS, inspectrice du travail

Section 5-6 : Madame Ingrid LEFEBVRE-LEJEUNE, inspectrice du travail

Section 5-7 : Madame Laure FOGHA-YOUMSI, inspectrice du travail

Section 5-8 : Monsieur Laurent COQUEL, inspecteur du travail

Section 5-9 : Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim est assuré, à titre principal, par un agent de contrôle affecté dans la même unité de contrôle ou, lorsque les circonstances le nécessitent, par un agent de contrôle affecté sur l'une des autres unités de contrôle de la Seine-Saint-Denis.

Article 4

La présente décision prend effet le 1^{er} décembre 2023.

La décision n° 2023-145 du 26 octobre 2023 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis de la DRIEETS d'Île-de-France est abrogée.

Article 5

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Île-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 29 novembre 2023

Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,



Gaëtan Rudant

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2023-11-29-00015

Décision n° 2023-2023-180 du 29 novembre 2023
portant affectation des agents de contrôle dans
les unités de contrôle et gestion des intérimis de
la Direction départementale de l'emploi, du
travail et des solidarités de Seine-et-Marne



**Décision n° 2023-2023-180 du 29 novembre 2023
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires de la
Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine-et-Marne**

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Ile-de-France

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et suivants.

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision n° 2023-55 du 3 mai 2023 du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine et Marne,

DÉCIDE

Article 1er :

Sans préjudice des dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine et Marne les agents suivants :

Unité de contrôle N° 1 sise 3 rue de la Galmy CS 10582 77701 Marne la Vallée Cedex 4

Responsable de l'unité de contrôle : Monsieur *Paul Éric DROSS*, Directeur adjoint du travail

Section 1-01 A : Madame *Pauline LEFEVRE*, Inspectrice du travail

Section 1-02 : Madame *Laetitia HENNOUS*, Inspectrice du travail

Section 1-03 : Monsieur *Raphaël AUPIED*, Inspecteur du travail

Section 1-04 : Monsieur *Stéphane LOISET*, Inspecteur du travail

Section 1-05 TF et FI : Madame *Juliette MATHIEU*, Inspectrice du travail

Section 1-06 : Monsieur *Alexis COSTES*, Inspecteur du travail

Section 1-07 : **Section vacante.**

Monsieur *Paul Éric DROSS*, Directeur adjoint du travail, assumant les fonctions d'Inspecteur du travail, est en charge de l'intérim de la section.

Section 1-08 TR : Monsieur *Karim BOURAS*, Inspecteur du travail

Unité de contrôle N° 2 sise 3 rue de la Galmy CS 10582 77701 Marne la Vallée Cedex 4

Responsable de l'unité de contrôle : Madame *Stéphanie REUX*, Directrice adjointe du travail

Section 2-01 : Monsieur *Thomas SALGADO*, Inspecteur du travail

Section 2-02 : **Section vacante**

Madame *Stéphanie REUX*, Directrice adjointe du travail, assumant les fonctions d'Inspectrice du travail, est en charge de l'intérim de la section.

Section 2-03 : Madame *Souad BEN SALEM* Inspectrice du travail,

Section 2-04 : Monsieur *Léo BOURSIER* Inspecteur du travail

Section 2-05 T : Madame *Carmen ZIEGLER*, Inspectrice du travail

Section 2-06 : Madame *Mathilde MALHER*, Inspectrice du travail

Section 2-07 : Monsieur *Jean Baptiste LY VAN TU*, Inspecteur du travail

Section 2-08 A : Madame *Christine GHIZZONI*, Inspectrice du travail

Unité de contrôle N° 3 20 quai Hippolyte Rossignol 77011 Melun cedex

Responsable de l'unité de contrôle : Monsieur *Raphaël SEROUR*, Directeur adjoint du travail

Section 3-01 : Mme *Noémie CHASSARD* Inspectrice du travail

Section 3-02 : Madame *Evelyne ZOUBICOU*, Inspectrice du travail

Section 3-03 : **Section vacante,**

Madame *Evelyne ZOUBICOU*, Inspectrice du travail, est en charge de l'intérim de la section.

Section 3-04 : Madame *Sylvie NICOLIER-BIGEL*, Inspectrice du travail

Section 3-5 : Monsieur *Miguel REVES* Inspecteur du travail

Section 3-6 A : **Section vacante**

Monsieur *Raphaël SEROUR*, Directeur adjoint du travail, assumant les fonctions d'Inspecteur du travail, est en charge de l'intérim de la section.

Section3-07 T : Monsieur *Romain GROS*, Inspecteur du travail

Section3-08 : **Section vacante**,

Monsieur *Romain GROS*, Inspecteur du travail, est en charge de l'intérim de la section.

Unité de contrôle N° 4 20 quai Hippolyte Rossignol 77011 Melun cedex

Responsable de l'unité de contrôle : Madame *Isabelle ZORZENON*, Directrice adjointe du travail

Section 4-01A : Madame *Karine PAUVERT*, Contrôleuse du Travail

Madame *Lucile PERDRIX*, Inspectrice du travail, est en charge du contrôle des établissements d'**au moins 50 salariés**.

Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11 1° du code du travail, Madame *Lucile PERDRIX* exerce les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail.

Section 4-02: **Section vacante**

Monsieur *Damien RENARD*, Inspecteur du travail, est en charge de l'intérim de la section.

Section 4-03 : Monsieur *Raphael PREAU* Inspecteur du travail

Section 4-04 : Madame *Mathilde HERMIER*, Inspectrice du travail

Section 4-05 F : Monsieur *Damien RENARD* Inspecteur du travail

Section 4-06 : Madame *Lucile PERDRIX*, Inspectrice du travail

Section 4-07 : Madame *Caroline ROUSSEAU*, Inspectrice du travail

Section 4-08 T : Madame *Karine MEDAILLE* Inspectrice du travail

Section 4-09 : Madame *Naila OTT*, Inspectrice du travail

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou d'une responsable d'unité de contrôle désignés à l'article 1 ci-dessus, l'intérim sera assuré par un ou une autre responsable d'unité de contrôle de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des solidarités de Seine et Marne.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur ou d'une inspectrice du travail, l'intérim sera prioritairement assuré par un inspecteur ou inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou à défaut une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle dans la même ou une autre unité de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un contrôleur ou d'une contrôlease du travail, l'intérim sera assuré par un contrôleur ou contrôlease du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ou de celle-ci, par un contrôleur ou une contrôlease du travail affecté(e) sur l'une des autres unités de contrôle ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par un inspecteur du travail ou d'une inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle dans la même ou une autre unité de contrôle.

Article 3 :

Conformément aux dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail, les agents mentionnés à l'article 1 participent lorsque l'action le rend nécessaire aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités de Seine et Marne à laquelle est rattachée l'Unité de contrôle où ils sont affectés.

Article 4 :

La décision n° 2023-144 du 24 octobre 2023 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine et Marne est abrogée.

Article 5 :

La présente décision prend effet au **1^{er} décembre 2023**.

Article 6 :

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 29 novembre 2023

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Ile-de-France



Gaëtan RUDANT